

Non classifié

DCD/DAC/M(2017)4/FINAL

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

21-Jul-2017

Français - Or. Anglais

DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT

DCD/DAC/M(2017)4/FINAL
Non classifié

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 1027E RÉUNION DU CAD

qui s'est tenue le 22 mai 2017 au Centre de conférences de l'OCDE à Paris

Le projet de compte rendu succinct [DCD/DAC/M(2017)4] a été approuvé à la réunion du CAD du 10 juillet 2017, au titre du point 2 du projet d'ordre du jour annoté [DCD/DAC/A(2017)9] avec des révisions aux paragraphes 11, 13 et 27 et est publié sous forme de document FINAL.

Personne à contacter : Eric Bensel - tél. : +33 (0)1 45 24 76 52, eric.bensel@oecd.org.

JT03417510

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Français - Or. Anglais

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 1027^E RÉUNION DU CAD

qui s'est tenue le 22 mai 2017 au Centre de conférences de l'OCDE, à Paris

Point 1. Allocution de bienvenue de la Présidente du CAD et adoption de l'ordre du jour

1. En ouverture de la réunion, la Présidente du CAD propose qu'un point d'information sur les instruments du secteur privé soit programmé comme premier point de la session de l'après-midi. Le délégué des États-Unis demande également à prendre la parole dans le point sur les questions diverses afin de rendre compte des évolutions intervenues au sein du Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité du CAD. Les membres du CAD approuvent l'ordre du jour sans autre modification.

Point 2. Exposé général du Directeur de la DCD et de la Présidente du CAD

2. Le Directeur de la DCD (M. Jorge Moreira da Silva) expose les dernières évolutions du point de vue du Secrétariat. Il rappelle aux délégués que les Perspectives mondiales du financement du développement sont dirigées par la DCD en concertation avec des directions partenaires, en particulier DEV, DAF et CTPA. Le Secrétariat a engagé un intense processus de consultation interne afin de s'assurer que ces travaux sont judicieusement positionnés pour étayer la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Ababa et le processus de financement à l'appui du développement. Le Secrétariat proposera un échange sur ce point à l'occasion de la réunion du CAD du 10 juillet, qui débouchera sur une consultation informelle en marge du Forum politique de haut niveau, lui aussi en juillet. Le Secrétariat accueillerait très favorablement un élément d'engagement informel, par exemple une réunion du Groupe de facilitation du CAD chargé des grandes questions de fond préalablement à la réunion de juillet.

3. Lors de la précédente réunion du CAD, les délégués ont demandé un tour d'horizon des questionnaires actuellement soumis aux membres du CAD, qui en présenterait les détails et les échéances. Le Directeur informe donc le Comité que deux enquêtes sont actuellement déployées : l'une sur la coopération décentralisée pour le développement, pour laquelle la date limite a été portée au 31 mai, et l'autre sur le financement mixte, qui doit être diffusée aujourd'hui directement aux principaux gestionnaires de fonds intervenant sur le marché des financements mixtes, et pour laquelle la date limite est le 12 juin. On trouvera des détails concernant ces deux enquêtes dans le document [DCD/DAC/RD(2017)5/RD1]. Il est possible que d'autres questionnaires soient édités cet été sur le processus d'examen par les pairs, sur les résultats des travaux du CAD et sur la programmation des membres relative à l'environnement soumise à une activité d'examen par les pairs sur les biens publics mondiaux.

4. Le Directeur informe le Comité que Mme Suzanne Steensen a été nommée Chef du Secrétariat du Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN), et qu'elle prendra ses fonctions le 1^{er} juin. Il lui exprime sa gratitude pour la contribution qu'elle a déjà apportée pendant de nombreuses années et se réjouit à la perspective qu'elle dirige le Secrétariat du MOPAN. Il remercie également Mme Chantal Verger pour avoir exercé les fonctions de Chef du Secrétariat du MOPAN par intérim.

5. Le Directeur passe ensuite la parole à la Directrice adjointe (Mme Brenda Killen) afin qu'elle fasse le point sur les travaux du Groupe de travail temporaire sur les réfugiés et les migrations. Les membres ont trouvé un accord sur de nombreux points. Quelques sujets nécessitent de légères modifications au niveau de la présentation et de la formulation ; ils sont actuellement remaniés par le Secrétariat de sorte qu'ils intègrent les contributions des membres. Le Secrétariat et les coprésidents

réaffirment également, avec l'appui de la plupart des membres, qu'aucune révision ne peut être apportée à certaines clarifications étant donné qu'elles se conforment aux normes acceptées présentées dans les *Directives pour l'établissement des rapports statistiques* ou aux normes juridiques internationales existantes. Enfin, le Secrétariat et les coprésidents prennent note de la nécessité d'élaborer un compromis en écho aux divergences d'opinion sur l'éligibilité des coûts de l'enseignement secondaire et sur la comptabilisation des coûts associés aux demandeurs d'asile rejetés. Le Secrétariat est en train de remanier les sections de la proposition qui nécessitent une modification ou un compromis. Le document révisé sera communiqué aux membres en amont de la réunion du GT-STAT des 20 et 21 juin. Les propositions devraient bénéficier d'une approbation finale lors de la réunion du CAD du 10 juillet, pour être ensuite transmises à la Réunion à haut niveau en octobre. Les coprésidents et le Secrétariat restent à la disposition des membres pour répondre à leurs demandes.

6. La Présidente du CAD intervient ensuite pour présenter les développements qui intéressent sa fonction. Elle rappelle aux délégués que la réunion de Tidewater se tiendra du 2 au 4 juillet à Lisbonne et les informe qu'il est confirmé que le Secrétaire général des Nations Unies y assistera, de même que Mme Kristalina Georgieva. L'événement, cette année, sera bien plus ouvert que les années précédentes, et les discussions porteront sur l'écosystème international.

7. La Présidente mentionne également un atelier sur deux jours en Allemagne portant sur l'histoire du CAD et auquel elle était invitée. Les chercheurs présents à cette réunion s'interrogent sur la manière de rendre le CAD mieux adapté pour l'avenir. La Présidente déclare espérer que le fruit de leurs travaux pourra être examiné par le Comité.

8. Au cours des échanges, les délégués remercient le Secrétariat et les coprésidents du Groupe de travail temporaire d'avoir réussi un processus inclusif, consultatif et transparent. De nombreux membres préconisent une conclusion satisfaisante des travaux lors de la réunion du CAD de juillet, et il faudra pour cela un compromis. Quelques membres demandent si le Groupe de travail temporaire devrait faire l'objet d'un point de discussion lors de la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires, ce à quoi le Secrétariat répond qu'il regardera de quelle manière la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires pourra être mise à profit pour établir un consensus autour de ces travaux, mais souligne que la décision finale reviendra à la Réunion à haut niveau en octobre. Le Secrétariat précise ensuite qu'il finalisera le document après consultation de plusieurs membres et escompte le diffuser dans les 10 à 15 prochains jours.

Point 3. Proposition de la Présidente portant sur la réforme du CAD : Avant-projet

9. La Présidente présente son avant-projet de proposition pour la réforme du CAD [DAC/CHAIR(2017)1], qui a été élaboré suite aux consultations informelles menées auprès des membres du CAD ainsi qu'auprès de parties prenantes extérieures, sur les recommandations contenues dans le rapport du Panel de haut niveau (*Pour un nouveau CAD face à un monde en mutation* [DCD/DAC(2017)7]) et dans l'Évaluation en profondeur du CAD [C(2016)84]. Une fois approuvée par les membres du CAD lors de la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires, la proposition de la Présidente servira de base à trois documents qui devraient être produits par le CAD d'ici la fin de l'année : une réponse formelle à l'Évaluation en profondeur (attendue en juillet 2017), un nouveau mandat du CAD (d'ici fin 2017) et un plan d'action pour la concrétisation de la réforme du CAD (d'ici fin 2017).

10. Globalement, de nombreux membres approuvent les six priorités stratégiques proposées pour la réforme du CAD, à savoir :

1. Le CAD axera ses efforts sur la mobilisation de ressources et le renforcement de l'impact produit sur le développement.

2. Le CAD tirera des enseignements de l'expérience acquise à travers les approches existantes du développement.
 3. Le CAD étudiera de nouvelles approches du développement.
 4. Le CAD établira un dialogue avec des acteurs du développement autres que ses membres, afin d'influer sur eux et de bénéficier de leur influence.
 5. Le CAD effectuera son autoévaluation et répondra de ses efforts selon une démarche proactive.
 6. Le CAD travaillera selon des modalités de gouvernance et au moyen de systèmes et structures qui soient efficaces.
11. Plusieurs des actions proposées pour la mise en œuvre des priorités stratégiques recueillent leur soutien, en particulier :
- Étudier la possibilité d'effectuer des examens thématiques à partir des examens par les pairs, afin de promouvoir l'apprentissage.
 - Réformer les examens par les pairs réalisés au CAD de façon à en faire des outils de prédilection pour suivre les efforts déployés par les membres du CAD à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030, susciter leur amélioration et encourager leur réforme.
 - Adopter un plan d'ouverture annuel pour garantir que les activités du CAD seront structurées et prévisibles, que tous les groupes importants de parties prenantes y seront associés et qu'elles mettront à profit les travaux réalisés dans toutes les enceintes utiles (ex. Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement).
 - Étudier les moyens de participer plus activement aux débats mondiaux sur le développement, par exemple dans le cadre du G20 ou des Nations Unies.
 - Élaborer un plan de travail annuel interne pour les activités du CAD axées sur les processus fondamentaux concernant le PTB.
 - Assurer la transparence en accroissant l'accès aux documents du CAD.
 - Intensifier la communication proactive, en mettant l'accent sur les médias sociaux.
12. Toutefois, de nombreux membres se déclarent préoccupés par la proposition visant à instaurer un classement sur le développement et par celle visant à élargir la participation des organisations de la société civile, des pays bénéficiaires et des organisations internationales en tant qu'examineurs au processus des examens par les pairs. En ce qui concerne cette dernière proposition, plusieurs membres soutiennent l'idée d'une participation croissante des partenaires aux examens par les pairs, mais pas en tant qu'examineurs.
13. Plusieurs membres demandent également des précisions sur différentes actions, notamment :
- Revoir la structure et le champ d'activité des organes subsidiaires et réseaux du CAD, et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires pour pouvoir assurer l'exécution de la mission et des priorités fondamentales du Comité.

- Rechercher de nouveaux modèles de prise de décision, qui soient adaptés aux différents types de questions à traiter/de décisions à prendre. De nombreux membres souhaiteraient que la prise de décisions au sein du CAD reste fondée sur le consensus.
- Créer un « Groupe de pairs de haut niveau » composé de personnalités éminentes auxquelles le CAD pourrait faire appel pour obtenir des conseils d'ordre stratégique. Plusieurs membres s'opposent à la création d'une nouvelle structure placée au-dessus du Comité.
- Regrouper les réunions d'examen par les pairs en terminant par une journée de réflexion. De nombreux membres estiment que cette proposition pourrait s'avérer difficile à mettre en œuvre d'un point de vue logistique.
- Concevoir le prochain PTB de manière à prendre en compte et renforcer les activités concernant la recherche et la préparation de nouvelles approches de la coopération pour le développement. Un membre souligne que le CAD revêt indéniablement un rôle d'« intermédiaire », pour les partenariats, plutôt que d'incubateur.
- Mettre en place un mécanisme qui permette de faire financer la Présidence du CAD et le Bureau de celle-ci par tous les membres du Comité. De nombreux membres demandent une proposition concrète puisqu'un accord sur un tel mécanisme n'a pas pu être trouvé par le passé.

14. Outre ces commentaires sur les propositions, la plupart des membres demandent à la Présidente de formuler une vision claire pour le CAD, laquelle pourrait être soumise pour examen et approbation lors de la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires. Beaucoup suggèrent que cette vision mette en exergue les fonctions essentielles du CAD concernant la définition et la mesure de l'APD, l'établissement de normes et standards pour la coopération pour le développement, la conduite d'examens par les pairs, l'échange d'informations et la promotion de la coordination autour des bonnes pratiques en matière de coopération pour le développement.

15. Les membres avancent aussi d'autres suggestions, par exemple :

- Concevoir davantage de mesures visant à renforcer les travaux horizontaux menés avec d'autres organes de l'OCDE.
- Faire davantage référence au soutien aux pays où les besoins sont les plus grands.
- Faire clairement référence aux travaux et à la mission du CAD concernant la cohérence des politiques à l'appui du développement durable et l'efficacité de l'aide/du développement.
- Attester clairement de la valeur du CAD, de son bon fonctionnement et des bons résultats obtenus ces dernières années.
- Préparer une estimation des coûts associés à la mise en œuvre des actions proposées.

16. Au vu des commentaires reçus durant la réunion et par écrit, la Présidente élaborera deux documents qui seront soumis pour approbation lors de la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires :

- Un projet de réponse à l'Évaluation en profondeur. Une fois approuvée par la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires, cette réponse sera transmise au Comité d'évaluation de l'OCDE.

- La deuxième version de la proposition de la Présidente concernant la réforme du CAD. Ce document servira de document de référence officiel pour l'élaboration d'un consensus et l'orientation des discussions lors de la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires. Une fois approuvée, cette proposition constituera la base de la révision du mandat et de la définition du plan opérationnel pour la mise en œuvre de la réforme.

Point 4. Proposition d'ordre du jour pour la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires de juin 2017

17. La Présidente du CAD présente une proposition de programme pour la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires qui se tiendra le 14 juin 2017. Elle fait observer que, lors de la séance plénière, les échanges porteront sur un seul sujet : la réforme du CAD, et qu'un document sera préparé sur ce point. Il sera demandé aux participants à la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires de donner un avis et si possible d'approuver la direction à suivre à l'avenir pour la réforme. Lors de la session du matin, des sous-groupes examineront 3 ou 4 points spécifiques se rapportant à la réforme. Il sera également demandé aux participants à la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires d'approuver un projet de plan d'action visant à donner suite à l'Évaluation en profondeur du CAD, qui sera présenté dans un document distinct. S'agissant des manifestations parallèles, un dîner, le 13 juin, pourrait être l'occasion de traiter du Groupe de travail temporaire sur les réfugiés et les migrations et/ou des instruments du secteur privé (ISP). Le déjeuner de travail, le 14 juin, pourrait mettre en vedette un orateur invité qui s'exprimerait sur la réforme du CAD du point de vue d'un partenaire. La Présidente rappelle ensuite aux membres du CAD qu'ils avaient, par le passé, demandé à ce que les documents destinés aux réunions au niveau des hauts fonctionnaires/à haut niveau soient diffusés trois semaines à l'avance (au lieu de deux semaines, traditionnellement), mais souligne que l'échéance de ce délai correspond au 24 mai, soit dans deux jours. Elle conclut qu'il sera, par conséquent, impossible de tenir le délai de trois semaines, mais que son Bureau s'efforcera de respecter le délai de deux semaines.

18. Au cours des échanges, les membres se montrent sceptiques quant à la proposition de sessions en sous-groupes, soutenant que tous les membres doivent pouvoir entendre le point de vue des autres en séance plénière. Ils sont ouverts à une discussion sur le Groupe de travail informel et sur les ISP au cours du dîner et demandent plus de précisions sur l'orateur invité pour le déjeuner de travail. Certains membres déclarent avoir des difficultés à assurer que des hauts fonctionnaires viendront des capitales les représenter pour la réunion dans sa configuration actuelle. Les membres sollicitent en outre des clarifications concernant le processus de révision du mandat du CAD.

19. Pour conclure cette séance, la Présidente affirme que les membres du Comité sont en grande partie d'accord avec le programme proposé pour la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires mais préfèrent des séances plénières aux sous-groupes pour les points de décision formels. La Réunion au niveau des hauts fonctionnaires donnera des orientations sur le futur processus de réforme et approuvera la ligne d'action à tenir jusqu'à la Réunion à haut niveau, en octobre. Une nouvelle version de l'ordre du jour pour la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires sera publiée le 24 mai, les documents de fond devant être diffusés le 31 mai.

Point 5. Instruments du secteur privé (ISP)

20. La Présidente fait le point sur le processus en cours concernant les ISP. Une nouvelle proposition a été diffusée le 10 mai pour approbation selon la procédure écrite. Sept membres ont formulé des commentaires sur cette proposition avant l'échéance du 19 mai. Quatre d'entre eux (l'Allemagne, les États-Unis, la France et le Japon) ont indiqué ne pas pouvoir accepter la proposition, tandis que les trois autres (le Danemark, l'Espagne et la République slovaque) ont demandé quelques éclaircissements, dont dépendra leur éventuelle adhésion au compromis. Afin de progresser sur la question des ISP, la Présidente

suggère de dialoguer avec les membres qui n'ont pas pu accepter la proposition et de convoquer une réunion avec eux. Elle insiste en outre sur le fait que cette réunion devrait bénéficier de la participation de personnalités politiques de haut niveau étant donné la question des ISP n'est plus une question purement technique. Le point de départ de cette réunion serait la proposition telle qu'exposée dans le document [DCD/DAC(2017)18]. Dans l'intervalle, la Présidente contactera également le Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation (CGE) afin de suggérer que la proposition de travaux conjoints CAD-CGE soit mise à l'ordre du jour de la réunion plénière du CGE de juin. La Présidente précise ensuite que tous les membres pourront se joindre à ce processus politique, mais ce groupe a vocation à conserver une taille limitée, l'objectif étant de réduire le champ des questions à examiner.

21. Le Secrétariat (M. Schütte) incite vivement les membres à trouver un accord sur les ISP afin de préserver la crédibilité de la mesure de l'APD. En l'absence d'accord, les chiffres de l'APD risquent de devenir source de méprises étant donné la juxtaposition d'un système fondé sur les équivalents-dons et d'un système reposant sur les flux de trésorerie. Sept membres (Allemagne, Danemark, Espagne, États-Unis, Japon, République slovaque et Union européenne) interviennent. Aucune objection n'est opposée à la proposition de la Présidente.

Point 6. Financement de la transition

22. Le Directeur de DCD ouvre la séance en rendant compte d'une réunion à laquelle il a assisté la semaine dernière à Bruxelles, à l'invitation du Centre de développement de l'OCDE, réunion organisée conjointement par l'Union européenne, le Centre de développement et la CEPALC. Il souligne que, durant cette réunion, plusieurs participants ont exprimé une certaine insatisfaction quant au fait que les catégories de revenu constituaient le principal critère régissant l'éligibilité d'un pays à l'APD, compte tenu des défis substantiels en matière de développement auxquels étaient toujours confrontés des pays à revenu intermédiaire. Le Directeur souligne que les échanges concernant la sortie de la catégorie des pays pouvant bénéficier de l'APD se déroulent en dehors du CAD alors que c'est bien toujours le CAD qui reste l'instance qui administre la Liste des bénéficiaires de l'APD et le seul organe décisionnaire quant à l'éligibilité à l'APD. Par conséquent, le CAD a un rôle fondamental à jouer, y compris pour veiller à ce que ces discussions respectent certains principes de base. Les discussions doivent être inclusives, de sorte que les pays les moins avancés (PMA) et des pays au-delà de la région Amérique latine et Caraïbes puissent eux aussi avoir voix au chapitre. Les discussions doivent éviter les simplifications, en ne cantonnant pas leur réflexion à un jeu à somme nulle, selon lequel l'appui accordé aux pays à revenu intermédiaire serait déduit, par une soustraction de un pour un, du soutien accordé aux PMA, et reposer sur des données factuelles. Les discussions doivent également prendre acte du fait qu'il ne s'agit pas uniquement de financement : la majorité des pays qui devraient sortir de la Liste des bénéficiaires reçoivent des montants d'APD relativement faibles. La question est également de savoir comment les membres du CAD peuvent continuer d'apporter un soutien au-delà de l'APD, à travers de nouveaux partenariats stratégiques et des formes innovantes de coopération.

23. Le Secrétariat (Mmes Piera Tortora et Aimée Nichols) présente ensuite le document [DCD/DAC(2017)17]. En particulier, Mme Tortora fait brièvement le point sur les travaux de la DCD concernant les « pays où les besoins sont les plus importants », avec un accent sur les récentes réalisations en matière de développement et de financement des petits États insulaires en développement (PEID). Elle montre alors en quoi les conclusions de ces travaux et les évolutions générales dans la nature et la géographie des défis du développement à travers le monde appellent à une meilleure compréhension de la situation et des besoins des pays tout au long du continuum du développement. Elle souligne les principales caractéristiques des travaux proposés par la DCD pour détailler les implications du processus de sortie d'une catégorie (catégorie des PMA, des bénéficiaires des fonds de l'IDA ou des bénéficiaires de l'APD) et indique comment la communauté internationale peut mieux aider les pays à mesure qu'ils progressent dans le continuum du développement.

24. Mme Nichols traite des éléments du processus de révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD qui pourraient être améliorés. Elle met en avant plusieurs possibilités pour progresser dans la transparence et la prévisibilité du processus, ainsi que la communication sur celui-ci, et soulève quelques questions relatives à la disponibilité et à la robustesse des données utilisées pour la révision. Elle expose de récentes préoccupations concernant l'utilisation, pour la révision de la Liste, de certaines données sur les revenus émanant de la Division de statistique des Nations Unies, pour les pays sur lesquels la Banque mondiale ne publie pas le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas), et souligne qu'il est essentiel que la révision de la Liste et les décisions de sortie de la Liste s'appuient sur des données fiables. Il est demandé aux membres quelles autres sources internationalement reconnues peuvent être utilisées pour cette analyse. Enfin, en vue d'examiner l'impact que peut avoir le retrait d'un pays de la Liste sur son accès aux financements, elle suggère que l'assistance apportée à ces pays puisse être prise en compte dans le SPTDD.

25. S'agissant des PEID et des pays dont les besoins sont les plus importants, les membres du CAD expriment leur satisfaction à l'égard des solides travaux d'analyse et des efforts efficaces d'engagement entrepris par le Secrétariat. Ils soulignent aussi qu'il importe de continuer d'axer les ressources du CAD sur les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, et qu'il est nécessaire que le Secrétariat continue de produire des travaux analytiques sur ces pays afin d'éclairer le processus de décision des membres du CAD.

26. Les membres du CAD soutiennent fermement la proposition du Secrétariat de mener des travaux examinant les répercussions des différents processus de sortie d'une catégorie et comment soutenir au mieux les trajectoires de développement des pays à l'heure des ODD. En particulier, les membres soulignent la pertinence et l'actualité de ces travaux, ainsi que la nécessité de détailler les conséquences de la sortie d'une catégorie et de montrer comment adapter les approches et instruments de la coopération aux nouvelles réalités de la pauvreté et de la vulnérabilité mondiales. Certains membres expriment leur souhait d'être associés aux prochaines étapes de ces travaux, par exemple à l'identification de futures études de cas sur des pays. Plusieurs membres suggèrent d'intégrer dans les analyses à venir les effets indirects de la sortie d'une catégorie, notamment sur les échanges et les financements non concessionnels. L'Espagne suggère d'inclure un volet spécifique sur les inégalités, qui représentent le principal défi pour de nombreux pays d'Amérique latine.

27. Concernant l'amélioration de certains aspects de la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD de façon à faciliter les processus préalables et postérieurs au retrait d'un pays de la catégorie des pays éligibles à l'APD, les membres soutiennent pour la plupart la modification de la date d'effet des décisions de sortie de la catégorie à l'année $x + 1$, mais quelques-uns demandent un supplément d'information sur les éventuels effets négatifs ou inattendus susceptibles de découler d'un tel changement de date. Les membres sont également favorables à l'idée d'informer les pays en passe de sortir de la Liste des bénéficiaires un an à l'avance, et la Nouvelle-Zélande et la France mentionnent qu'ils pourront fournir au Secrétariat des contacts respectivement aux Îles Cook et aux Seychelles. En outre, les membres soutiennent, dans leur majorité, la possibilité de prendre en compte l'assistance apportée aux pays après leur retrait de la Liste dans le SPTDD. Plusieurs membres réaffirment qu'ils jugent légitime le système actuel retenant le RNB par habitant comme base pour l'éligibilité à l'APD et qu'ils ne souhaitent ni élargir ni modifier les critères. Ils conviennent également que des décisions concernant la sortie de la Liste des bénéficiaires de l'APD doivent reposer sur des données robustes. Un membre suggère qu'il pourrait être utile d'envisager deux autres sources de données lorsque ni la Banque mondiale ni des Nations Unies ne publient les données nécessaires. Un autre membre (la Corée) demande des éclaircissements à propos du processus de décision sur le point du consensus requis pour qu'un pays sorte de la Liste ainsi que du consensus pour modifier la méthodologie. Les États-Unis notent le soutien considérable dans le Comité à garder les critères actuels du retrait d'un pays de la Liste et estiment que les problématiques abordées dans

le document portant sur le processus de révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD devraient être déléguées au GT-STAT.

28. Bien que pleinement favorable à l'utilisation du RNB par habitant comme critère d'éligibilité à l'APD, la Nouvelle-Zélande se déclare préoccupée quant à la disponibilité et à la robustesse des données sur le revenu concernant les Îles Cook qui serviront de base à la décision de faire sortir le pays de la Liste. Les données des Nations Unies reposent sur le PIB par habitant et pourraient nettement s'écarter des chiffres du RNB (comme dans le cas de Nauru), lesquels, pour le moment, n'existent pas. Le Secrétariat informe les membres qu'il s'emploie, avec un consultant, à analyser les données disponibles et qu'il s'attache à établir des chiffres du RNB pour les Îles Cook, mais que cela nécessitera plusieurs mois de travail. Il demande aux membres du CAD de reporter de 18 mois leur décision quant à un éventuel retrait des Îles Cook de la Liste des bénéficiaires de l'APD, en attendant que des données plus exactes soient disponibles, et propose que cette question soit mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CAD. L'Australie partage les préoccupations de la Nouvelle-Zélande concernant les données des Nations Unies sur les Îles Cook, appelant l'attention sur le cas de Nauru, qui était en passe d'être retiré de la Liste d'après les données des Nations Unies, mais qui y demeurera par suite du processus de consultation du FMI au titre de l'article IV.

Point 7. Faits saillants du Programme de travail et Budget du CAD de 2015-16

29. La réunion ayant pris du retard, le Directeur de la DCD propose de reporter ce point à la prochaine réunion du CAD. Il affirme qu'il s'agit d'une question importante pour le Comité mais non urgente. La Présidente et quelques membres estiment que ce serait trop tarder que d'attendre la prochaine réunion du CAD, le 10 juillet, pour cette discussion et qu'il serait préférable de s'accorder sur un créneau plus rapproché, par exemple la réunion du réseau du CAD et des coprésidents du Partenariat les 19-20 juin. La Présidente promet d'examiner les options envisageables et de revenir vers le Comité sur ce point.

Point 8. Questions diverses

30. La déléguée des États-Unis intervient pour présenter les résultats des réunions de l'équipe de projet du Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité (INCAF) qui se sont tenues les 15-17 mai. Les principaux résultats sont les suivants : un soutien sans équivoque au rapport *États de fragilité* comme produit crucial pour les acteurs de terrain, un engagement à rechercher les possibilités de promouvoir les liens entre les initiatives mondiales relatives à l'ODD 16 et les objectifs et principes du « New Deal » et à travailler en étroite collaboration avec le Panel d'experts de GovNet sur l'ODD 16, la reconnaissance de la nécessité de travaux supplémentaires sur le financement de la lutte contre la fragilité et sur la définition de ce qui constitue une réussite en matière de lutte contre le conflit et la fragilité. L'INCAF a également mené un atelier conjoint avec le Réseau du CAD sur l'égalité homme-femme (GENDERNET) en vue de débattre des constats de recherche issus d'un rapport à paraître sur la qualité de la programmation du CAD dans le domaine de l'égalité hommes-femmes dans les situations de fragilité et de conflit. La prochaine grande réunion de l'équipe de projet de l'INCAF se tiendra en novembre, et sera suivie par une réunion au niveau des directeurs. De plus amples détails sur les réunions sont disponibles dans le document [DCD/DAC/RD(2017)5/RD1]. Elle invite également les membres du CAD à prendre note de la date du 1^{er} juin (16 h) pour un point, autour d'un café, sur les progrès accomplis par l'INCAF au cours de l'année. La déléguée des États-Unis demande ensuite aux membres du Comité par quel moyen ils préfèrent être tenus informés des résultats des organes subsidiaires ; les délégués sont invités à transmettre leurs suggestions aux déléguées des États-Unis et de la Grèce.

31. La Présidente clôture ensuite la réunion en informant les membres du CAD de la date et du lieu de la prochaine réunion sur les instruments du secteur privé : elle se tiendra le 8 juin à Bruxelles.

